



HAL
open science

OMI - Organisations marchandes et institutions

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. OMI - Organisations marchandes et institutions. 2011, Université de Reims Champagne-Ardenne - URCA. hceres-02035221

HAL Id: hceres-02035221

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035221>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Organisations Marchandes et Institutions (OMI)
sous tutelle des
établissements et organismes :
Université de Reims Champagne-Ardenne

Janvier 2011



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Organisations Marchandes et Institutions (OMI)
sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Reims Champagne-Ardenne

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Janvier 2011



Unité

Nom de l'unité : Organisations Marchandes et Institutions

Label demandé :

N° si renouvellement : EA 2065

Nom du directeur : M. Christian BARRERE

Membres du comité d'experts

Président :

M. Alain SCHATT (Université de Neuchâtel, Suisse)

Membres :

M. Benoît DERVAUX (Université de Lille 2, CNRS)

M. Laurent VILANOVA (Université de Lyon 2)

Mr. El Mouhoub MOUHOUD (Université Paris Dauphine, représentant le CNU)

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Frédéric LOBEZ

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Richard VISTELLE, Président de l'université

M. Yannick REMION, Vice-Président du conseil scientifique



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

Le comité d'experts s'est rendu à Reims le jeudi 27 janvier 2011. Après un huis clos, la journée a débuté à 10h00 par la présentation de l'activité du laboratoire par le porteur de projet, et par des échanges avec une quinzaine d'enseignants-chercheurs sur le bilan et sur le projet. Puis, de 12h00 à 13h00, les représentants des autorités de tutelle ont fourni des éclairages sur la place de ce laboratoire au sein de l'Université et sur la création du PRES avec l'université de Picardie Jules Verne. En début d'après-midi, une réunion avec le conseil d'unité, puis une autre avec huit doctorants, ont permis au comité d'experts de collecter l'ensemble des informations nécessaires pour se forger une opinion sur cette équipe. La journée s'est achevée par un huis clos permettant au comité de tracer les grandes lignes du rapport d'évaluation.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

L'OMI regroupe des enseignants-chercheurs en économie (2/3) et en gestion (1/3) de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA). Les travaux ont trait, principalement, à l'économie du développement durable, à l'économie des territoires, à l'économie des biens créatifs et à l'économie des droits sociaux. Pour le projet, trois axes de recherche ont été définis : Economie du droit, des règles et des institutions ; Patrimoines, territoires, goût ; Institutions, organisations et performances.

- Equipe de Direction :

Le directeur actuel de l'équipe est M. Christian BARRERE (PR en économie), jusqu'à la fin du contrat quadriennal. Le projet est porté par M. Martino NIEDDU (MCF et HDR en économie). Le bureau, composé de 4 personnes, et le conseil de laboratoire, composé de 8 personnes, constituent deux instances clés où sont discutées les questions stratégiques, opérationnelles et organisationnelles du laboratoire.

- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	30	31
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	9	7
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	2	2
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	29	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	11	11



2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

L'OMI a connu une évolution positive au cours des années récentes ; la publication d'articles dans des revues internationales mérite notamment d'être soulignée. Le comité d'experts estime cependant que le niveau des publications dans des revues à comité de lecture (nationales et internationales) reste globalement faible, que le pourcentage de chercheurs non producteurs (au sens de l'AERES) reste élevé, et, surtout, que les bases du projet de rapprochement avec le CRIISEA de l'université de Picardie sont fragiles.

- Points forts et opportunités :

Evolution progressive des publications dans des revues internationales.

Ancrage solide de certaines thématiques dans l'environnement régional (économie du vin).

Bonne ambiance de travail (du fait d'une communauté soudée).

- Points à améliorer et risques :

Insuffisance des publications nationales et internationales, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Absence d'une thématique de recherche structurante et d'une véritable stratégie de différenciation.

Intégration difficile des chercheurs en gestion dans les thématiques mises en avant par l'unité.

Structure trop fermée sur elle-même.

- Recommandations :

Le comité d'experts estime que l'OMI devrait, dans les plus brefs délais :

Réduire le nombre d'axes de recherche et concentrer ses moyens sur une thématique forte, en relation avec les spécificités régionales (en particulier, l'économie du goût et du vin).

Reconsidérer, d'une part son projet de rapprochement avec le CRIISEA (les synergies espérées semblent faibles avec ce centre de recherche situé à Amiens), d'autre part ses collaborations avec les autres enseignants-chercheurs en économie-gestion appartenant à d'autres institutions régionales.

Anticiper le problème de renouvellement du leadership et mettre en place des mécanismes incitatifs et de contrôle pour améliorer la production, tant d'un point de vue quantitatif (nombre de non producteurs) que qualitatif.

Essayer d'étoffer l'équipe avec des membres extérieurs, disposant d'une solide expérience en matière de publication de travaux dans des revues internationales de qualité. Cette dernière recommandation sera d'autant plus facile à mettre en œuvre que le projet du laboratoire aura été resserré sur une thématique structurante à fort ancrage régional.



- Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	15
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	1
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	48,5%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	4
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	17

3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Certaines recherches sont parfaitement ancrées dans le contexte régional (par exemple, économie du goût, économie agricole et environnementale). L'organisation d'un colloque international (*Wine Economics*) à Reims, en 2009, participe à la valorisation internationale de l'OMI sur cette thématique.

En revanche, de nombreux autres travaux présentent un caractère plus général (par exemple, ceux portant sur l'économie du droit, l'économie des institutions, ou sur l'histoire économique). Sur ces thèmes, où la concurrence est plus forte, l'OMI ne parvient pas à émerger comme un centre de référence en France, à en juger par les publications récentes. En effet, plusieurs articles ont été publiés dans des revues internationales (par exemple, *Journal of Economic Issues*, *Journal of Institutional Economics*, *Business & Economic History*, etc.), ce qui traduit les efforts faits au cours du dernier contrat quadriennal, mais il ne s'agit cependant pas de revues considérées généralement comme étant les plus prestigieuses dans leur champ respectif.

De façon plus spécifique, la place des enseignants-chercheurs en gestion pose problème, soit parce qu'ils sont non-producteurs au sens de l'AERES (en raison d'importantes charges administratives et d'enseignement), soit parce que les thématiques abordées (notamment en finance-comptabilité) semblent totalement déconnectées de celles des enseignants-chercheurs en économie.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

De nombreuses initiatives, couronnées de succès (projet ANR ; contrat PREDIT ; convention originale avec la Croix-Rouge), traduisent le dynamisme de l'OMI au cours du dernier contrat quadriennal en matière d'obtention de financements externes et de recherche de visibilité. D'autres initiatives ont été couronnées de succès en matière d'activité éditoriale (coordination de numéros de revues consacrés au « Patrimoine », à la « Santé »).

Le principal point faible de l'OMI concerne sa capacité à attirer durablement des enseignants-chercheurs sur les thématiques permettant de se différencier au niveau national et international. Les limites inhérentes au concours d'agrégation externe (arrivée de chercheurs non spécialistes dans les thématiques clés de l'OMI, cherchant généralement à rejoindre rapidement leur université d'origine), comme celles de la promotion locale (« voie longue », qui ne favorise pas l'arrivée de nouveaux « leaders potentiels »), nécessitent d'imaginer des solutions originales pour résoudre ce problème. Sur ce plan, le comité d'experts considère que l'axe « économie du vin » est suffisamment attractif pour convaincre un enseignant-chercheur extérieur de collaborer avec l'OMI. Mais pour cela, il serait nécessaire de mieux valoriser cet axe en en faisant l'axe majeur du laboratoire.



- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité :**

Le comité d'experts considère que la gouvernance et la vie de l'unité restent des chantiers essentiels pour le futur. En particulier, l'absence d'un leadership fort, la volonté exprimée de laisser une grande liberté aux enseignants-chercheurs de travailler sur leur propre thème, à leur propre rythme, ne permettent pas à l'OMI d'émerger comme un centre de référence sur une thématique précise. Si l'absence de contraintes a des cotés positifs, dans la mesure où elle permet aux enseignants-chercheurs de produire des travaux originaux dans de bonnes conditions, il s'avère cependant nécessaire d'encadrer plus spécifiquement l'activité de recherche (notamment l'encadrement des doctorants pour passer progressivement de thèses sous format traditionnel à des thèses sous forme d'articles avec des publications plus rapides à la clef) pour gagner en efficacité et mettre en place de véritables incitations à la production scientifique. Cela nécessiterait probablement d'abandonner un pilotage de la gestion de l'équipe que le comité d'experts juge très informel. En effet, il n'y a pas de systématisation des processus de gouvernance, pas de règles formelles écrites au plan de l'utilisation des ressources de l'unité, pas de système incitatif pour favoriser le retour à la recherche des non-productifs.

Les doctorants interrogés disposent tous d'un bureau et d'un financement. Ils ont obligation de présenter leurs travaux deux fois par an, une fois dans les réunions d'axes et l'autre fois lors des journées de l'OMI qui se tiennent chaque année en juin.

- **Appréciation sur le projet :**

Le rapprochement de l'OMI avec le CRIISEA, situé à Amiens, constitue une voie de développement envisagée par les enseignants-chercheurs, dans le cadre du nouveau PRES qui regroupe l'URCA et l'Université de Picardie Jules Verne.

Sur ce projet spécifique, le comité d'experts exprime de sérieux doutes. Si le rapprochement permettrait d'augmenter significativement la taille de l'unité, l'absence d'éléments tangibles sur les apports d'un tel rapprochement dans le dossier et lors des entretiens participe à entretenir ces doutes. Les synergies peu importantes identifiées au niveau des objets et thématiques de recherche des enseignants-chercheurs des deux universités, ainsi que la distance géographique et les difficultés d'organisation en résultant, conduisent à penser que les bases de ce projet de rapprochement sont extrêmement fragiles. Le comité d'experts estime donc que les bénéfices attendus en termes de partage de ressources (mutualisation de formation à des outils méthodologiques) sont extrêmement minces au vu des coûts de coordination élevés. Ils ne suffisent pas à justifier le rapprochement envisagé.

Un nouveau centre de recherche, s'il devait être créé, ne pourrait être viable dans le nouveau paysage français de la recherche en économie et gestion qu'à condition d'identifier, au maximum, deux thématiques de recherche majeures, permettant à la nouvelle équipe de se différencier. Selon le comité d'experts, l'une de ces thématiques pourrait (ou devrait) être celle de « l'économie agricole et environnementale » (ou de façon plus précise encore l'économie du vin) au sens du classement des revues en économie et gestion proposé par le CNRS, dans lequel l'OMI dispose de véritables atouts.

Par ailleurs, le comité d'experts considère, d'une part que les relations avec les autres enseignants-chercheurs de l'URCA sont trop peu développées à ce jour, d'autre part que l'équipe présidentielle de l'URCA devrait encourager l'OMI à s'inscrire dans les axes clés identifiés dans le PRES, ce qui serait synonyme de synergies et de cohérence interne, ainsi que de plus grande visibilité externe.



Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
Organisations Marchandes et Institutions (OMI)	C	B	C	C	C

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique

Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

- SHS1 Marchés et organisations
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux
- SHS3 Espace, environnement et sociétés
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures
- SHS6 Mondes anciens et contemporains

Reims, le 14 AVR. 2011

Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne

à

Mesdames et Messieurs les Membres du
Comité de l'AERES

Objet : S2UR120001904 - Organisations Marchandes et Institutions (OMI) - 0511296G

Mesdames et Messieurs,

L'Université de Reims tient au nom du porteur du projet et de ses collègues à vous faire part des éléments suivants :

Un constat partagé

Nous remercions le comité de visite pour avoir mis en valeur les points suivants : *"de nombreuses initiatives couronnées de succès (projet ANR, contrat Predit, ...)"*, *"évolution positive en publications internationales"*, *"ancrage solide de certaines thématiques dans l'environnement régional"* (dont la portée est néanmoins générale comme le passage à une économie des ressources renouvelables ou l'économie du goût), *"bonne ambiance de travail du fait d'une communauté soudée"*, financement et conditions de travail des doctorants. Il s'agit d'autant de points d'appui pour la restructuration que le comité de visite estime nécessaire et que le porteur et ses collègues entendent mener avec détermination.

Deux compléments de réponse sur des faiblesses tenant à des facteurs externes au laboratoire

1/ Dans le cadre du PRES, nous avons cherché dès janvier 2010 un rapprochement avec notre homologue de l'UPJV. Pour le comité de visite, les pistes envisagées ne donnent pas de crédibilité à un rapprochement institutionnel ; en revanche, nous poursuivrons les collaborations scientifiques nées des échanges et qui s'intègrent dans le resserrement thématique suggéré par le comité de visite.
2/ OMI a, en 2010, en accord avec la direction de l'Université, intégré des collègues gestionnaires, suite à la non-habilitation de leur laboratoire. Nous estimions que la dynamique d'intégration nécessitait un périmètre plus large que celui des seuls publiants, afin d'inscrire certains collègues dans une perspective de retour à la recherche. Ceci explique le taux de publiants légèrement inférieur à 50 %. Nous avons souhaité conserver un caractère de discrétion aux mécanismes d'incitation et de contrôle, en vue de retour à publication pour les uns ou de progression de la qualité pour les autres. Nous nous engageons à publier notre tableau de bord d'indicateurs et d'objectifs à atteindre pour améliorer le niveau de publication, et à placer en chercheurs associés les non publiants, dans l'attente de leur retour à ce statut.

Nos engagements à la lumière des préconisations du comité de visite

Le point important des préconisations est la nécessité de *"réduire le nombre d'axes, et de concentrer les moyens sur une thématique forte, en relation avec les spécificités régionales"*. Il nous semble judicieux de concevoir ce resserrement en exploitant au mieux l'orientation « développement durable » des initiatives couronnées de succès ces deux dernières années : projet ANR, Contrat Predit, Convention Croix Rouge, travaux sur le goût, les territoires et la santé.



Ces réussites ont été permises par la mobilisation de l'équipe sur des sujets à risque, à partir d'une problématique sur laquelle OMI commence à être identifié par ses publications, l'approche économique des patrimoines. L'approche patrimoniale différencie le laboratoire des approches économiques traditionnelles en termes d'externalités, ou en termes de capital social et capital naturel, et constitue un apport original d'OMI à la littérature relative au développement durable. L'identification du rôle des patrimoines permet de traiter des biens communs nécessaires à la gestion durable de ressources territoriales et organisationnelles.

La préconisation de resserrement du comité de visite sera suivie en concentrant cette approche patrimoniale sur un domaine (patrimoines agro-environnementaux et développement durable).

Nous nous appuyons sur des travaux et publications de niveau international, que nous devons faire progresser vers des revues de rang supérieur, en économie du goût et du vin, et, dans le champ "*économie agricole et environnementale*" de la liste des revues CNRS, deux publications de rang 1 (Ecological Economics, 2005 ; 2010), l'organisation de deux écoles chercheurs CNRS "*Evaluation du développement durable*", et *Chimie pour une société durable*", et l'ANR que OMI dirige dans le programme *Chimie pour le développement durable* (2009-2013).

Proposition de réorganisation

1/ Il sera demandé aux collègues d'orienter leurs travaux et d'apporter les compétences de leur spécialité au domaine retenu, afin de faire converger différentes spécialisations (finance et gouvernance d'entreprise, entrepreneuriat, comptabilité environnementale, pour les gestionnaires, théories institutionnalistes, économie sectorielle et territoriale pour les économistes) dans une démarche à même de faciliter l'accès aux revues pertinentes. Ceci nécessitera pour certains collègues des reconversions thématiques, qu'il conviendra de planifier sur plusieurs années du quadriennal.

2/ Le rapport préconise le pilotage de la recherche par l'apport de ressources extérieures. Le laboratoire mettra en place un **comité stratégique externe** composé de collègues, qui assureront également des interventions de niveau doctoral, et qui veilleront à la cohérence des sujets de thèse et projets du laboratoire, au regard de la thématique retenue et de la nécessité de montée en qualité. Pour l'heure, ont donné leur accord à ce comité en cours de constitution D. Bourg (Université de Lausanne), B. Hubert (DRCE Inra et Directeur d'études EHESS, président d'Agropolis International, Montpellier), M. Mormont (directeur du Laboratoire Socio-Economie, Environnement Développement Durable - Université de Liège) et E. Zaccai (directeur du centre d'études sur le développement durable de l'Université libre de Bruxelles).

Collaborations du laboratoire

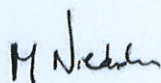
1/ Pour ce qui est des liens internes à l'Urc, nous entendons continuer, car ceci est cohérent avec le resserrement thématique, à approfondir certaines relations interdisciplinaires ; nous souhaitons prioritairement donner une forme pérenne à notre association actuelle dans le cadre de l'ANR et d'un projet PIR Ingenotech, avec l'UMR CNRS de Chimie (ICMR) et de l'UMR INRA FARE, sur la transition vers les ressources renouvelables. Nous entendons approfondir nos relations avec le laboratoire "Habiter", avec qui nous préparons un numéro spécial sur patrimoines et territoires.

2/ Pour ce qui est des liens avec d'autres établissements supérieurs de la région, nous approfondirons les relations avec RMS et l'ESC Troyes déjà présents dans le comité scientifique de notre colloque de novembre 2011, en vue d'aboutir à une collaboration formalisée, en cohérence avec notre resserrement thématique. Nous réactiverons les liens avec l'UTT en écologie industrielle et écoconception.

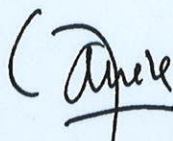
3/ L'inscription dans les axes du PRES se fait sur les questions liées à la transition vers l'usage de ressources renouvelables (SFR agroindustries), et plus généralement sur l'ensemble des projets du PRES en développement durable, tant en lien avec d'autres sciences humaines et sociales, qu'en rapport avec les sciences de la vie et sciences pour l'ingénieur.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

Martino Nieddu
Porteur du Projet



Christian BARRERE
Directeur de l'Unité



Richard VISTELLE
Président de l'Université
de Reims

